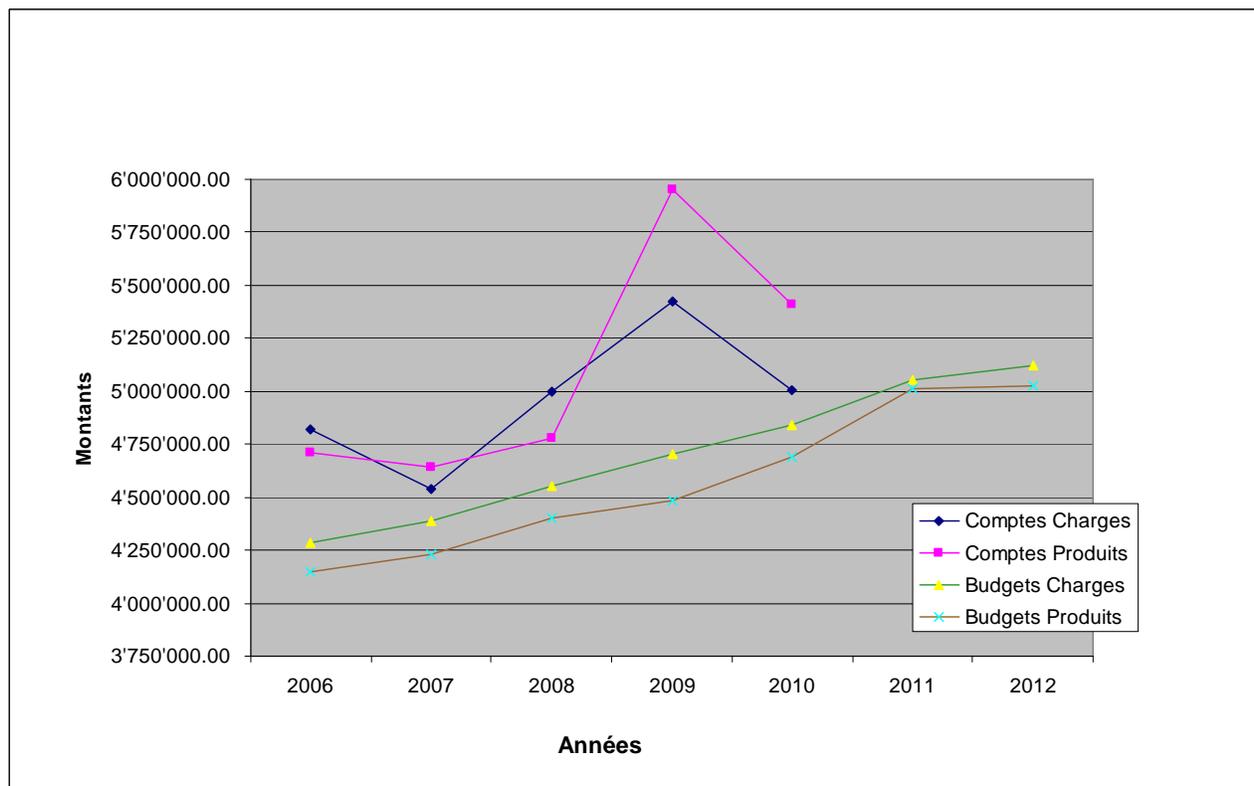


Analyse du budget 2012

Budget de fonctionnement

Avec un total de charges de Fr. 5'105'250.00 et Fr. 5'013'150 de produits, le budget 2012 prévoit un excédent de charges de Fr. 92'100.00.

En pourcentage, par rapport au budget 2011, les charges augmentent de 1.29 %, alors que les produits n'augmentent que de 0.32 %.



Le budget 2011 prévoit un déficit de Fr. 41'920.00 sur un total de charges de Fr. 5'0533'350.00 soit 0.83 % des charges de la commune. Le budget 2012 prévoit un excédent de charges qui représente le 1.78 % de l'ensemble des charges.

Comme le montre le graphique ci-dessus, les prévisions budgétaires de la commune sont presque équilibrées et l'on pourrait s'attendre, sur la base des comptes des années précédentes, à voir un budget pour l'année 2012 présentant un excédent de produits.

La situation fiscale de la commune a connu depuis 2009 une augmentation extraordinaire. Selon les prévisions, les recettes fiscales des personnes physiques auront augmenté de Fr. 563'000.00 par rapport à 2009. Cette situation réjouissante a cependant pour corollaire que notre collectivité se trouve avec une capacité contributive située entre 90 et 100 % de la moyenne cantonale et que nous ne recevons plus, de ce fait, de prestation du fonds de péréquation financière.

Dans le détail, on peut encore faire les remarques suivantes :

Chapitre I

Il a été tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale pour autant que celle-ci soit accordée par le canton.

Une somme de Fr. 20'000.- a été prévue pour le remplacement du matériel informatique qui n'est plus performant et de moins en moins compatible avec les logiciels actuels. Cette dépense ne sera pas faite si le projet de commune unique est accepté.

Chapitre II

Les frais de mise à jour du cadastre informatisé sont supprimés. La perception des avances cadastrales est également supprimée au 1^{er} janvier 2012 conformément à la décision de l'assemblée communale de l'époque.

Chapitre III

340.361.00 La commune participe aux frais de l'organisation de la PC des Franches-Montagnes.

341.314.00 Un contrôle des installations de la PC a eu lieu en 2011. Certains travaux d'entretien doivent être exécutés.

Chapitre V

Les transports scolaires sont confiés à l'entreprise des CJ. La différence entre le montant des frais et des recettes provient du fait que les dépenses sont calculées sur l'année civile alors que les recettes sont calculées sur l'année scolaire. Nous avons repris l'organisation des transports scolaires pour les élèves se rendant à Saignelégier.

La part aux frais de traitements des enseignants augmente de 2.98 %.

Chapitre VI

Contrairement aux nouvelles alarmantes qui se dessinent au niveau de l'emploi, nos contributions pour l'aide aux chômeurs sont en baisse. D'autre part, le fonds de chômage que nous avons à disposition est maintenant épuisé.

Chapitre VIII

Le montant des dépréciations tient compte des investissements qui ont été réalisés en 2011, particulièrement des crédits relatifs à l'acquisition des terrains des secteurs le "Plane percé" et "Derrière les Bâmes". La concrétisation de ces achats devrait avoir lieu au tout début de l'année 2012.

Il n'est pas prévu de procéder à un prélèvement sur la provision créée en 2009.

Chapitre IX

Comme mentionné plus haut, les recettes provenant des contribuables des Bois ont fortement augmenté, en raison surtout de l'arrivée de nouveaux contribuables très intéressants. Cette situation nous permet presque d'équilibrer le budget. En effet, si l'on compare nos prévisions à celles de l'année 2010, nous remarquons que nous ne recevons plus de contribution de la part du fonds de péréquation financière, si ce ne sont les prestations pour le déneigement versées aux communes situées à plus de 800 m d'altitude. Le budget 2011 prévoit un prélèvement de Fr. 200'000.- sur la provision comptable. Sans cette ponction, l'exercice 2011 devrait se solder avec un excédent de charges de Fr. 242'000.- env.

SERVICES COMMUNAUX

Chapitre XI

Au 1^{er} janvier 2012, le service des déchets sera complètement réorganisé avec l'introduction de la taxe au sac. Si les particuliers devraient voir leur facture des ordures ménagères baisser, le montant de la taxe poubelle risque d'être douloureux pour certaines entreprises. D'après les prévisions, on peut espérer une diminution du volume des ordures d'environ 30 %. La vidange des moloks ne se fera qu'une seule fois par semaine d'où une économie également d'environ 40 %. Néanmoins, il faut offrir d'autres filières de récupération en compensation. Un aménagement sera également réalisé dans le périmètre de la STEP pour la récolte des déchets (porcelaine et petites quantités de déchets inertes). De plus, les services communaux seront également taxés pour le service des ordures. On peut estimer, par exemple, à 10 tonnes, le poids des matières évacuées avant le processus d'épuration des eaux.

Le service des communes a approuvé le nouveau règlement concernant les déchets. Par contre, la décision du Conseil général de ne pas faire supporter au service des déchets les frais d'amortissement des investissements réalisés n'a pas été acceptée. Afin de corriger quelque peu le montant des charges des services communaux, la part des frais administratifs imputée à ce service a été réduite à 2 %. Cette différence grève cependant le budget communal.

Chapitre XIII

Le SIS Franches-Montagnes souhaitait moderniser ses véhicules. A cet effet, il avait présenté un devis de l'ordre de Fr. 220'000.-. La part de la commune des Bois représente environ Fr. 17'300.-. Cet investissement est déprécié sur une période de 5 ans. Néanmoins, cet investissement ne peut pas être financé par la taxe des pompes, celle-ci étant due complètement au SIS.

Chapitre XIV

L'imputation des intérêts et des amortissements grève fortement ce compte. L'augmentation des intérêts et dépréciations imputées provient de la réalisation des chantiers en 2011 (réfection de la route du Jourez et réalisation du PGEE). Cependant, le volume des eaux usées devrait être quelque peu supérieur à celui des années passées. Ainsi, le compte des eaux usées devrait être autofinancé. Le montant des imputations internes relatives aux frais d'administration a également été réduit de moitié.

Le compte de fonctionnement du service de l'épuration des eaux devrait être autofinancé. Le Conseil communal propose néanmoins de porter le prix du m³ d'eau épuré à Fr. 4.70 afin de résorber le déficit inscrit au bilan dans les meilleurs délais et de constituer une réserve comptable comme nous l'impose le règlement concernant l'épuration des eaux. En compensation de cette augmentation, il propose de réduire le prix de l'eau propre comme ci-dessous.

Chapitre XV

Le montant des imputations internes relatives aux frais d'administration a également été réduit de moitié. Il n'y a pas d'autre remarque à formuler concernant ce chapitre.

Vu la bonne santé du fonds des eaux, le Conseil communal propose de réduire le prix du m³ d'eau à Fr. 2.- alors que la commission financière proposait, elle, une réduction de 10 cts.

Budget des investissements

Le budget des investissements figure au budget annuel pour mémoire. Il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal dans le cadre de leurs compétences. Il n'est pas soumis à votation.

Pour l'année 2012, le budget des investissements prévoit :

- La réalisation de la dernière étape pour l'adduction d'eau de Sous-le-Mont et du Cerneux-de-la-Pluie
- L'acquisition des terrains destinés aux nouveaux plans de quartiers du "Plane Percé" et de "Derrière la Bâme"
- La réfection du chauffage de la "Fondation Gentit"

Conclusions

Le budget 2012 est presque équilibré. Lors de ses travaux, la commission financière a examiné l'opportunité de réduire la quotité d'impôt comme il l'a été demandé lors de la séance du Conseil général du mois de juillet.

En fonction du budget actuel, il manque environ Fr. 90'000.- pour boucler le budget 2012. Si l'on tient compte des investissements que l'on souhaite réaliser ces 5 prochaines années (équipement des nouvelles zones d'habitation et construction d'une nouvelle halle), il manquera l'équivalent de Fr. 600'000.- avant de retrouver une capacité d'autofinancement positive. Aussi, la commission financière ne peut malheureusement pas proposer une baisse de la pression fiscale.

Lors de sa dernière séance, la commission financière a pris connaissance du présent budget et recommande les adaptations des taxes telles qu'elles sont proposées.

Contrôle des imputations internes

Objet		Cpte à débiter	Cpte à créditer	Montant
<u>Salaires de l'administration (Groupe de matière 115)</u> Taux en %				
Prestations administratives de l'Agence AVS		Forfait 660.390.00		8'000.00
Prestations administratives pour la crèche	11.11	34'687.00 6650.390.00		3'850.00
Sce déchets 2 % des traitements	2.00	185'957.65 1100.390.00		3'700.00
Sce Eaux 4 % des traitements	4.00	185'957.65 1500.390.00		7'450.00
Sce Epuration 4 % des traitements	4.00	185'957.65 1400.390.00		7'450.00
				<u>30'450.00</u>
Imputation			115.490.00	30'450.00
<u>Salaires de la conciergerie (Groupe de matière 5110)</u>				
Conciergerie Fondation Gentit		Forfait 140.390.00		4'000.00
WC de la gare		Forfait 200.390.00		3'000.00
Conciergerie de la crèche	10.00	74'189.70 6650.390.00		7'400.00
Service des déchets		Forfait 1100.390.00		4'000.00
				<u>18'400.00</u>
Imputation			5110.490.00	18'400.00
<u>Salaires du Gardien STEP (Groupe de matière 1400)</u>				
A charge des TP	50.00	82'881.50 200.390.00		41'450.00
Imputation			1400.490.00	41'450.00

Charges sociales (Groupe de matière 116)

Taux en %

Transports scolaires	7.76	6'200.00	5101.390.01	500.00
Crèche communale	13.30	297'583.00	6650.390.01	39'600.00
Scé Déchets	13.50	7'700.00	1100.390.01	1'000.00
A charge de la STEP (Employé STEP)		41'440.75	1400.390.00	
Scé Epuration		7'450.00		
	13.50	48'890.75	1400.390.01	6'600.00
Scé Eaux	13.50	7'450.00	1500.390.01	1'000.00
				<u>48'700.00</u>
Imputation				116.490.00
				48'700.00

**Frais généraux d'administration
(Groupe de matière 130 jusqu'à 130.318.02)**

Agence AVS		Forfait	660.390.02	300.00
Scé déchets	2.00	60000	1100.390.02	1'200.00
Scé Epuration	4.00	60000	1400.390.02	2'400.00
Scé Eaux	4.00	60000	1500.390.02	2'400.00
				6'300.00
Imputation				130.490.00
				6'300.00

Imputations des intérêts
(Groupe de matière 811)

	Montant de l'investissement	Solde		
Projet Crèche	457'244.00	371'144.00	6650.390.03	6'000.00
Total Sce des déchets				1'400.00
Projet Moloks	70'000.00		1100.390.03	1'400.00
Total Sce du feu				430.00
Entretien des véhicules de 1er secours	16'500.00	14'850.00		430.00
Total Sce épuration	1'873'023.00	1'013'433.00		25'650.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	146'089.00	1400.390.03	4'250.00
Collecteur EPU Traversée village	424'391.00	94'043.00	1400.390.03	2'600.00
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	130'421.00	1400.390.03	3'600.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	129'330.00	1400.390.03	3'550.00
STEP Boéchet & Cerneux-Godat	571'413.00	358'950.00	1400.390.03	11'650.00
PGEE	54'600.00	54'600.00	1400.390.03	
Epuration le Jourez	100'000.00	100'000.00	1400.390.03	
Total Sce des eaux	480'263.00	332'043.00		9'100.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	227'841.00	1500.390.03	6'250.00
Patrimoine Traversée du village	116'114.00	48'114.00	1500.390.03	1'300.00
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	56'088.00	1500.390.03	1'550.00
Imputations			811.490.00	42'580.00

Imputations des dépréciations
(Groupe de matière 820)

	Montant de l'investissement	Solde		
Projet Crèche	457'244.00	371'144.00	665.390.04	11'400.00
Total sce déchets				7'000.00
Projet Moloks	70'000.00		1100.390.04	7'000.00
Total Sce du feu				1'650.00
Entretien des véhicules de 1er secours	16'500.00	14'850.00	1300.390.04	1'650.00
Total Sce épuration	1'873'023.00	1'193'133.00		36'500.00
Projet Epuration des eaux	215'535.00	146'089.00	1400.390.04	5'800.00
Collecteur EPU Trav. Village (LIM)		134'300.00		7'900.00
Collecteur EPU Trav. Village	424'391.00	94'043.00	1400.390.04	
Patrimoine Eaux usées Jourez Solde	364'550.00	130'421.00	1400.390.04	6'900.00
Patrimoine Eaux usées L'Orée	142'534.00	129'330.00	1400.390.04	4'400.00
Boéchet - Cerneux Godat (LIM)		45'400.00	1400.390.04	1'700.00
Boéchet - Cerneux Godat	571'413.00	358'950.00	1400.390.04	2'000.00
PGEE	54'600.00	54'600.00	1400.390.04	2'800.00
Epuration le Jourez	100'000.00	100'000.00	1400.390.04	5'000.00
Total Sce des eaux	480'263.00	396'232.00		7'900.00
Patrimoine Eau propre Le Jourez Solde	296'893.00	227'841.00	1500.390.04	2'600.00
Traversée du Village PA eau (LIM)		68'000.00	1500.390.04	4'000.00
Traversée du Village PA eau	116'114.00	48'114.00		
Patrimoine Eau propre L'Orée	67'256.00	52'277.00	1500.390.04	1'300.00
Imputations (dépréciations)			820.490.00	64'450.00